

Quelle place pour la justice sociale, écologique et contributive dans le plan de relance ?

La sur le plan de relance de l'UE :

« nous sommes appelés à vivre la solidarité et à inclure pleinement les personnes en situation de précarité »

Mgr Hérouard, Président de la Commission.

La Commission des Évêques de l'Union européenne (COMECE) publie mardi 13 avril 2021 la déclaration « Un an après : Quelle place pour la justice sociale, écologique et contributive dans le plan de relance de l'UE ? », réaction de sa Commission des affaires sociales au plus grand plan jamais financé par le budget de l'UE et à ses effets sur la justice sociale, écologique et contributive. Mgr Hérouard, Président de la Commission des affaires sociales de la COMECE : « nous sommes appelés à vivre la solidarité dans l'Union européenne et à inclure pleinement les personnes en situation de précarité ou d'isolement ».

Il y a un an, la pandémie de COVID-19 a soudainement frappé l'Union européenne, affectant à la fois la santé des personnes, l'économie et la société. Avec la crise climatique en cours et les transitions numérique et démographique, l'Europe est désormais confrontée à une double urgence sanitaire et économique.

Dans ce contexte, les évêques de l'Union européenne saluent le plan de relance de l'UE comme « un nouveau signe de solidarité dans l'Union européenne, nécessaire pour aider les personnes les plus touchées par la crise, et pour faire face à la crise écologique mondiale en cours ».

La COMECE exhorte tous les États membres à « respecter leur engagement de juillet 2020 en ratifiant la décision sur les ressources propres dans leurs parlements nationaux » et encourage tous les acteurs internationaux « à coopérer pour trouver des solutions mondiales en matière de fiscalité numérique [...] afin d'évoluer vers un système fiscal plus équitable dans lequel les grandes entreprises contribuent de manière juste à la relance ».

« Contre les intérêts particuliers, nous sommes appelés à vivre la solidarité dans l'Union européenne et à inclure pleinement les personnes en situation de précarité ou d'isolement, et en particulier celles touchées par la crise de COVID-19. Nous demandons à l'UE et à ses États membres que tous les acteurs économiques, et en particulier les entreprises multinationales, dont certaines

ont profité de la crise, participent de manière équitable à l'effort de relance afin d'accroître la 'confiance mutuelle' dans notre économie. En même temps, le souci de notre prochain devrait aller de pair avec la protection de notre maison commune, en tant que famille humaine vivant sur la même planète », déclare S.E. Mgr Antoine Hérouard.

La Commission de la COMECE apprécie également l'intégration de nouvelles ressources propres de l'UE « afin de garantir que chacun contribue de manière équitable à la relance, tout en prenant soin de notre maison commune et des personnes qui y vivent ».

Si nous voulons lutter contre les tendances individualistes et remettre la dignité humaine au centre de nos politiques, la solidarité entre les nations est plus que jamais nécessaire. « La solidarité – lit-on dans le document – est au cœur de l'Union européenne et sera la clé de la reprise ».

La déclaration a été élaborée par la Commission des affaires sociales de la COMECE et analyse certaines des réalisations de l'Union européenne en matière de justice sociale, écologique et contributive depuis que le COVID-19 a frappé l'UE.

Ce document de réflexion comprend également des propositions concrètes pour plus de solidarité dans le processus de redressement et fait suite à la déclaration de mai 2020 « Relançons l'Europe avec justice », première réaction de la Commission des affaires sociales de la COMECE au plan de relance proposé par la Commission européenne.